



Bruxelles, le 30 octobre 2015

---

## Le fait de la semaine

Le Ministre des affaires étrangères et Président de la COP21, Laurent Fabius, est venu présenter devant les commissions de l'environnement et des affaires étrangères du Parlement européen les avancées des négociations de l'accord international sur le climat, qui doit être signé à la fin de la Conférence qui se tiendra au Bourget du 30 novembre au 12 décembre 2015. Françoise Grossetête est intervenue pour rappeler l'importance de soutenir les nouvelles technologies propres, faibles émettrices de carbone, et la nécessité d'accentuer les transferts de technologie vers les pays les moins développés.

---

## La fin des frais d'itinérance en Europe!

Les députés européens ont adopté mercredi 28 octobre un accord qui prévoit la fin des frais d'itinérance à partir du 15 juin 2017; le coût des appels à l'étranger correspondra donc à partir de cette date aux tarifs d'un appel national.

*"Voilà une bonne nouvelle pour tous nos concitoyens qui doutaient encore de l'utilité de l'Europe. C'est une victoire du Parlement européen qui répond à une préoccupation concrète et je m'en réjouis"* a réagi Françoise Grossetête.

-----

## Mieux contrôler les émissions des voitures

Suite au scandale Volkswagen, les députés européens ont adopté une résolution demandant à la Commission et aux autorités nationales de rapprocher les conditions des

tests d'homologation des conditions de conduite réelles, le plus rapidement possible.

*"L'industrie automobile apporte une contribution immense à l'économie européenne, tout le secteur ne doit donc pas être victime de la fraude organisée par seulement quelques-uns"* a expliqué Françoise Grossetête.

*"La fraude aux tests d'émissions automobiles doit faire l'objet d'une enquête approfondie et les sanctions appropriées doivent être appliquées mais cela ne doit pas être l'occasion de renoncer, de manière idéologique, au diesel"* a-t-elle déclaré.

La résolution prévoit également que la Commission devra procéder à une refonte du système de réception des véhicules, afin de

garantir que la réception et les certificats délivrés par les autorités nationales compétentes puissent être vérifiés de manière indépendante et éventuellement réévalués par la Commission et les États membres.

-----

### **L'UE réglemente la consommation des "nouveaux aliments"**

Mercredi 28 octobre, les Députés européens ont voté pour un rapport législatif relatif aux "nouveaux aliments". La notion de nouvel aliment se rapporte généralement à des denrées alimentaires dont la consommation dans l'UE était négligeable avant mai 1997, mais s'est développée depuis (certains nouveaux arômes et colorants par exemple, mais également des produits comme les insectes comestibles !)

*"La réglementation européenne relative aux nouveaux aliments nécessitait d'être révisée afin de simplifier les procédures et surtout de se conformer à l'évolution des marchés et des nouvelles technologies"* a déclaré Françoise Grossetête.

*"Ce compromis adopté en session plénière est équilibré. Il permettra de garantir un contrôle strict des nouveaux aliments et une bonne information des consommateurs, tout en assurant une mise sur le marché plus rapide des denrées alimentaires sûres et innovantes au sein de l'Union européenne"* a-t-elle souhaité préciser.

*"Je me réjouis donc de l'adoption de la*

*position du Parlement européen, et espère que l'accord entre le Conseil et le Parlement sur ce texte pourra être rapidement mis en œuvre"* a conclu la Députée.

-----

### **Le Parlement réforme la législation sur la qualité de l'air**

Responsable de 48 000 décès prématurés par an, la pollution de l'air est un fléau contre lequel il faut lutter avec fermeté. C'est pourquoi Françoise Grossetête s'est réjouie de l'adoption par le Parlement de Strasbourg, mercredi 28 octobre, d'une Directive sur les plafonds nationaux d'émission des principaux polluants (particules fines...). Elle a toutefois regretté l'adoption de certains objectifs trop ambitieux, dont elle craint qu'ils soient contre-productifs : *"si nous voulons une législation efficace, elle doit avant tout être réaliste et applicable !"* a déclaré la Députée européenne.

Elle a cependant souhaité souligner l'exclusion du méthane entérique (les émissions de gaz des animaux) du champ d'application de la Directive. Son inclusion aurait pu mettre à mal la compétitivité de notre agriculture à un moment où le secteur de l'élevage européen traverse une crise sans précédent. *"On ne peut pas d'un côté souhaiter sans cesse renforcer le bien-être animal dans le secteur agricole et imposer de l'autre des contraintes inapplicables à nos éleveurs"* a souligné la Députée européenne.

---

## **Le chiffre de la semaine**

**14h14:** c'est l'heure à laquelle Marine Le Pen a quitté l'hémicycle, mercredi 28 octobre en pleine session parlementaire, alors que sa carte de vote... continuait à être utilisée! Un collègue aurait voté à sa place en son absence, une pratique frauduleuse absolument interdite au Parlement européen. Le Groupe PPE a demandé l'ouverture d'une enquête.

---